

L'entraînement en Chantilly

Chantilly est aujourd'hui le plus grand centre d'entraînement de galopeurs en Europe, spécialisé dans les courses de plat. Il est l'héritier des implantations historiques réalisées par le duc d'Aumale, légataire du Domaine.

France Galop loue environ 1.500 ha de forêt à l'Institut de France. Les qualités naturelles du sable de la forêt rendent les pistes praticables 365 jours/365 quel que soit le temps. Elles ont fait la réputation du centre d'entraînement de Chantilly.

Aujourd'hui, sur l'ensemble de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, une centaine de professionnels entraînent quelques 2.500 chevaux, tous de "pur-sang". En France, le site de Chantilly représente 14,8 % des entraîneurs professionnels, 20 % des partants et 64 % des chevaux étrangers à l'entraînement. L'entraînement est la première activité économique de la région avec plus de 2000 emplois liés. Chaque jour, 1000 cavaliers d'entraînement assurent les soins à l'écurie, aux courses et montent les chevaux en forêt de Chantilly.

Les réactions inattendues du cheval

Concentré, en plein effort, le cheval à l'entraînement est nerveux. Au moindre bruit, au moindre mouvement, le cheval peut faire un écart. Un tel écart peut être triplement dangereux :

- Pour le cavalier qui serait brutalement désarçonné ;
- Pour les personnes situées à proximité qui pourraient être bousculées par le cheval affolé ou le cavalier dans sa chute ;
- Pour le cheval qui affolé et sans cavalier ne pourrait plus être contrôlé.



© Forêt - France Galop



Le **Parc naturel régional Oise - Pays de France** est un territoire à l'équilibre fragile, au patrimoine remarquable mais menacé, qui s'organise autour d'un projet pour assurer durablement sa protection, sa gestion et son développement économique et social. Il veille notamment à participer au maintien et à la valorisation des activités liées au cheval.

France Galop est la société organisatrice des courses de plat et d'obstacle. C'est une association loi 1901 soumise à la tutelle du Ministère de l'Agriculture, du Ministère des Finances et du Ministère de l'Intérieur, qui assure le contrôle de la régularité des paris en France. Elle gère également l'hippodrome et le centre d'entraînement de Chantilly.

La **Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne** se compose de 7 communes : Apremont, Avilly-St-Léonard, Chantilly, Coye-la-Forêt, Gouvieux, Lamorlaye et Vineuil-Saint-Firmin. L'activité hippique en constitue le dénominateur commun. La CCAC, notamment à travers sa participation active au GIP gérant l'hippodrome de Chantilly, investit pour pérenniser et développer les activités du monde du cheval.

L'**Institut de France** est le regroupement de 5 académies : Académie française, des inscriptions et belles-lettres, des sciences, des beaux-arts et des sciences morales et politiques. En 1884, le duc d'Aumale, resté sans héritier, légua son domaine à l'Institut de France pour " conserver à la France, le domaine de Chantilly dans son intégrité " et le mettre à disposition du public.

Pour préparer votre visite...

Découvrez le territoire, son patrimoine naturel, paysager, historique et culturel... Visiter le centre d'entraînement (*sur réservation*), le château de Chantilly, ou le Musée vivant du cheval...

Contactez l'**Office du Tourisme de Chantilly**
Tel. 03 44 67 37 37
office@chantilly-tourisme.com

Soyez prudents !

Tous les jours de 6h à 13h
en Forêt de Chantilly
aux abords des pistes d'entraînement



Je reste en retrait
Je laisse passer



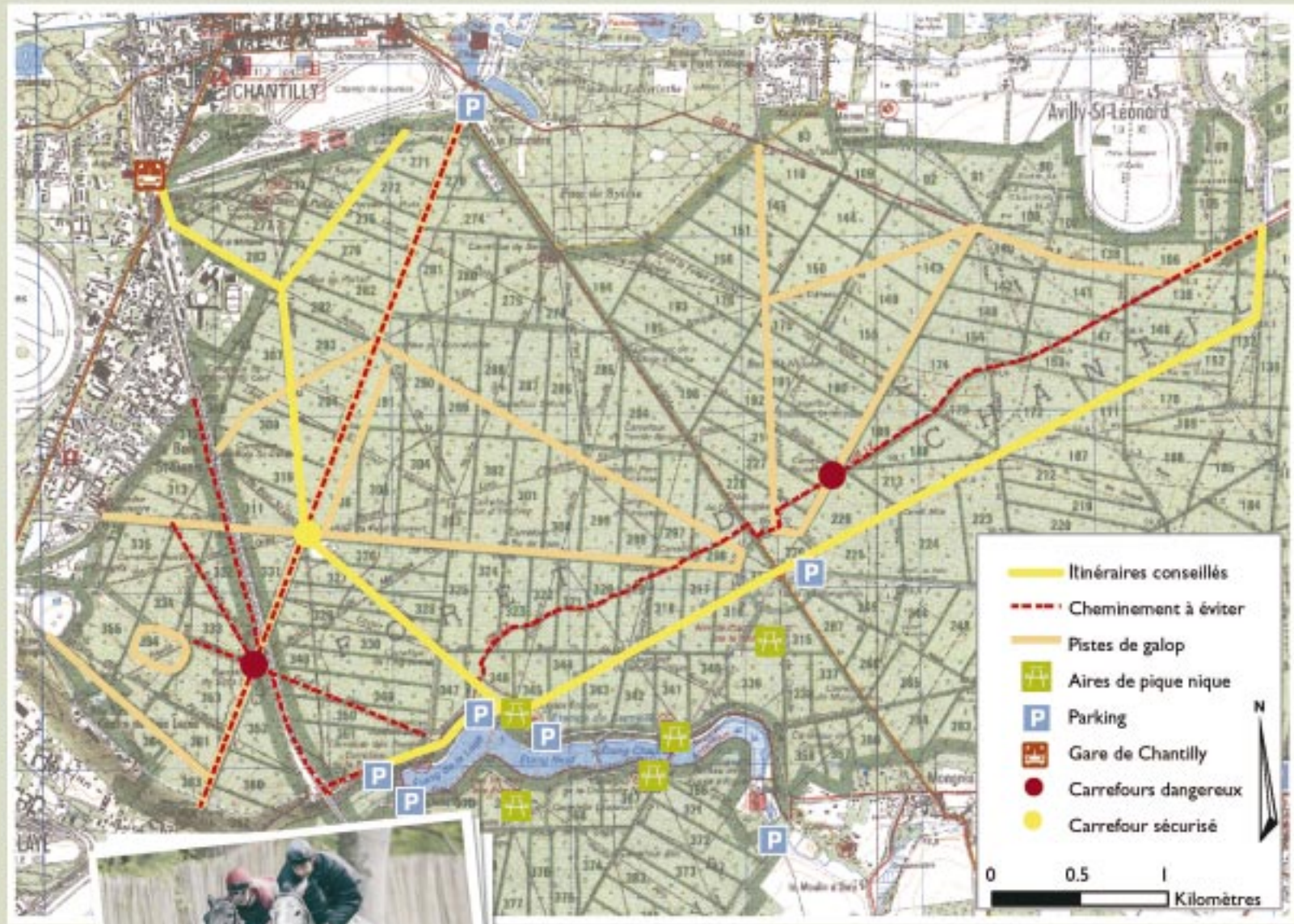
Conception : www.agence-elge.com - Photographie de couverture : © Oiban - France Galop

Le nord ouest de la forêt de Chantilly est parcouru par **47 km de pistes** dédiées à l'entraînement des chevaux de course dont **17 km pour le galop**.

Pour vous permettre de vous promener et/ou de venir observer l'entraînement, la forêt reste libre d'accès, mais... **soyez prudents aux abords des pistes d'entraînement !**

Pour traverser les pistes et observer les chevaux en toute sécurité, **privilégiez les itinéraires conseillés et le passage au niveau des carrefours gardés.**

SCAN 25 © IGN © IGN - 2006-06-08 Reproduction interdite Autorisation n° 60.06056



© Orbon - France Galop



© Orbon - France Galop



Avant de traverser une piste, **marquez un temps d'arrêt** pour écouter.



Si vous entendez des chevaux arriver, ne traversez pas et **restez en retrait**. Attention le bruit d'un cheval peut en cacher un autre...



Sinon, et après le passage d'un cheval, **avancez doucement**, assurez-vous visuellement qu'aucun cheval n'est à l'approche et traversez rapidement.

A vélo et à VTT, les pistes en sable peuvent être difficiles à traverser, mettez pied à terre.

Estimez leurs vitesses avec les allures :

1) Au pas, 6 à 7 km/h 2) Au trot, 14 à 15 km/h 3) Au galop, 20 à 30 km/h

En course, un cheval peut atteindre **65 km/h !**

Sur l'hippodrome de Chantilly, les plus rapides parcourent 1000m en 59 secondes !